

Hipólito Rafael OLIVA HERRER

Professeur d'histoire médiévale

Université de Séville

*La voix du peuple dans les registres de délibérations
du Royaume de Castille à la fin du Moyen Âge*

Les registres des délibérations dans la Couronne Castille n'ont pas fait l'objet de nombreuses études en tant que sources, si on laisse de côté les études plutôt formelles menées par les paléographes. Certes, les registres ont été employés pour construire des histoires sociales et institutionnelles des différentes villes. Nonobstant, la plupart des études sont placées dans une perspective de la domination politique des élites sur les villes et les registres ont été considérés comme une manifestation de cette domination.

Depuis le milieu du XIV^e siècle, dans toutes les villes de la Couronne de Castille, a été imposé le régime qui a octroyé la prise de décisions politiques à un petit nombre de consuls appartenant à l'élite urbaine. Cette nouvelle institutionnalité est venue remplacer des assemblées plus élargies sans pour autant les faire disparaître complètement. Étant donné que la plupart des délibérations conservées appartiennent au XV^e siècle, on a eu tendance à considérer que les délibérations exprimaient fondamentalement les intérêts et les ambitions politiques de cette élite politique qui était représentée dans les gouvernements locaux.

Les interprétations les plus récentes, nonobstant, envisagent les sociétés politiques urbaines d'un façon plus complexe et essaient de considérer les possibilités pour la population dépourvue de représentation d'articuler une voix politique.

Cette communication s'inscrit dans la droite lignée de ces renouvellements historiographiques et tente de tracer une première approche des voix populaires dans les registres de délibérations. Certes, la configuration institutionnelle urbaine dans les différents territoires de la Castille médiévale est très diverse. Dans quelques territoires, les officiers représentatifs du commun lui-même n'ont pas complètement disparu, même s'ils ont été exclus de la prise de décisions politiques. Pour tenir compte de cette diversité, une série de cas représentatifs seront examinés.

Une attention particulière sera accordée à trois mécanismes. Le premier concerne la formulation de demandes formelles émanant de représentants institutionnels du commun et tente d'explorer la manière dont le commun urbain peut avoir une certaine participation à la gestion ordinaire des affaires politiques urbaines. La deuxième question à examiner concerne les traces dans les registres de délibérations des courants d'opinions circulant dans la ville et leur incidence dans la prise de décisions politiques par les gouvernements locaux. Finalement, on essaiera de voir si la protestation populaire est aussi enregistrée et son influence dans les processus de délibération.